

L'ACDI

M. Dinsdale: Bien maigre pâture.

M. Wagner: Cynisme est un mot trop gentil, malhonnêteté est trop banal, et pourtant ce sont les mots qui viennent à l'esprit de ceux d'entre nous qui nous intéressons à notre programme d'aide à l'étranger, tant sous l'angle de notre situation économique d'ensemble que sous l'angle de nos responsabilités globales envers le monde, et qui cherchons à sonder la négligence apparente du gouvernement quand il s'agit de tirer les choses au clair et de jouer cartes sur table.

Quant à l'annonce récente d'un prêt à Cuba, prêt, il faut le noter, qui a été accordé aux conditions énoncées par le ministre des Finances (M. Turner) et non par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen), il convient certainement de se demander si dans l'hémisphère occidental et parmi le groupe des pays qui ont besoin de notre aide, Cuba doit avoir la première place. Bien que notre parti ne se soit jamais opposé à des relations commerciales plus étroites avec Cuba, le gouvernement a-t-il décidé que l'ACDI serait maintenant l'instrument de nos intérêts commerciaux? Dans ce cas, s'agirait-il dorénavant d'un nouveau mandat pour l'ACDI, d'une nouvelle orientation, sans aucun rapport avec ses responsabilités en matière d'aide à l'étranger?

Ce qu'il importe de vérifier de façon approfondie, c'est si les directeurs de l'ACDI et ceux qui, par vaine complaisance, ont permis à cette direction d'agir comme elle l'a fait, ont décidé de modifier le rôle de l'ACDI sans modifier son mandat. Dans ce cas, pourquoi n'a-t-on pas consulté le Parlement au sujet de cette modification? Nous entendons parler, trop souvent hélas, du ressentiment nourri par les nations en voie de développement contre les pays riches, qui ont toujours une arrière-pensée en offrant leurs programmes d'aide, en l'occurrence renforcer leurs perspectives commerciales. Si l'unique objet de l'ACDI doit désormais consister à favoriser ces perspectives, nous risquons de perdre la confiance et la bonne foi des pays bénéficiaires, si nécessaires si nous voulons que les programmes canadiens, que paient tous les contribuables, reçoivent l'appui voulu.

Monsieur l'Orateur, quels sont les critères de l'ACDI en matière d'aide? En quoi consiste l'indigence, d'après l'ACDI? Cela se rapporte-t-il à quelque estimation objective de notre intérêt national et surtout de l'intérêt des pays en voie de développement? Ou aux préférences personnelles du président de l'ACDI? Nos décisions supporteraient-elles un examen rigoureux de la part du public et des autres pays, ou est-ce un fait reconnu que pour obtenir les faveurs de notre pays, il faut jouir de la considération d'un seul homme, le président de l'ACDI? Quelle idée cela donne-t-il de notre gouvernement et de notre pays? Quelle idée cela donne-t-il de la réputation internationale de notre pays et de sa juste compréhension des valeurs?

Une agence qui dépense plus que tous les ministères à la fois, sauf deux, qui est comptable au cabinet par l'intermédiaire d'un fonctionnaire et non d'un ministre élu, que le gouvernement ne défend toujours pas contre les accusations directes, cela représente à mes yeux plus qu'un manque de confiance mais un manque de bonne foi et la bonne foi devrait sûrement être à la base de la politique du gouvernement en matière d'aide extérieure, et du rôle du Parlement dans ce domaine.

Peut-être le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a-t-il pas plus de latitude en cette affaire que ne lui en ont laissé les fonctionnaires du premier ministre en d'au-

tres occasions. Néanmoins, son dévouement que je sais sincère et profond à la cause de l'aide internationale doit suffire pour l'inciter aussi bien à titre de parlementaire qu'à titre de citoyen à voir le bien-fondé de notre motion et à réaffirmer sa responsabilité dans ce domaine en lui donnant son appui.

Des voix: Bravo!

M. Wagner: Le ministre se demande peut-être en quoi cela peut modifier les politiques à long terme de son ministère dans le domaine de la politique extérieure de notre nation. Selon toute probabilité, les aides et les conseillers du ministère l'exhortent à considérer cette motion comme une tempête dans un verre d'eau, une manœuvre de l'opposition pour mettre le gouvernement en difficulté. J'affirme au ministre que la responsabilité de la politique étrangère de notre pays, qu'il s'agisse d'aide à l'étranger, de sécurité nationale ou de paix internationale, incombe à tous les Canadiens et par conséquent à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Wagner: Je lui déclare qu'il devrait comprendre à quel point les Canadiens désirent participer à l'élaboration d'une politique étrangère par l'intermédiaire de leurs représentants à la Chambre, avoir cette possibilité que les précédents ministres ont réservée à leurs mandarins et à des conseillers invisibles. J'affirme au ministre que l'aide aux pays étrangers est au cœur des responsabilités sociales de notre nation sur le plan international, et que par conséquent la gestion de cette aide concerne l'intégrité de tous les Canadiens, non seulement en tant que citoyens mais en tant qu'êtres humains au sein d'une communauté humaine. Il serait regrettable et décevant que le ministre et son gouvernement s'opposent à une motion qui affirme cette intégrité et cette responsabilité.

[Français]

Monsieur le président, quelque 733 millions de dollars auront été dépensés en 1974-1975, selon le nouveau rapport annuel de l'ACDI, qui sera sous peu rendu public, et probablement qu'une fois l'exercice financier de 1975-1976 terminé, quelque 900 millions de dollars auront été dépensés. On voudrait nous limiter dans nos questions, limiter le public à l'information de deux ou trois séances du comité des affaires extérieures, et aux seuls témoignages, ou à peu près, du président de l'ACDI et de quelques conseillers.

Monsieur le président, le public canadien doit savoir ce qui se passe dans l'ACDI. Il y va de son argent, de son engagement dans son partage avec le Tiers-Monde. Ses représentants élus doivent être informés, il y va de leur mandat. La presse elle-même, qui témoigne des activités de ce Parlement, doit connaître de A à Z les orientations, le fonctionnement et les décisions de l'ACDI. Il y va de leur rôle.

Nous ne nous ferons pas les complices, ni mes collègues ni moi, de la politique de cachotterie du gouvernement en la matière.

Un budget bientôt de près d'un milliard de dollars ne peut pas et ne peut plus dépendre, à toutes fins pratiques, d'un seul haut fonctionnaire, si intelligent et si cultivé soit-il. Des choix politiques aussi importants que le partage du Canada et des Canadiens avec leurs frères du monde, à l'heure où quelques dizaines de millions d'enfants vont mourir de faim dans le monde d'ici quelque vingt ans, nous dit-on, de tels choix politiques ne doivent pas et ne doivent plus relever, pour l'essentiel, d'un seul